

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Berry, tenue le mardi 2 août 2022, à 19 h 30, au 269, Route 399 (sous-sol de l'église), sont présents, le maire, monsieur Jules Grondin, les conseillers (ères) suivants (es);

Présent : René Roy (01)
 Jacques Dussault (02)
 Sylvie Charette (03)
 Laurent Marcotte (04)
 Sylvie Gauthier (05)
 Martine Roy (06)

Absent :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jules Grondin, Marie-Ève Strzelec, greffière-trésorière est présente. Le maire déclare la séance ouverte.

117-08-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Laurent Marcotte et résolu à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2022**
- 3. FINANCES**
- 4. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 4.1. PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ
 - 4.2. PRÉSENTATION DES COMPTES SECTEUR FORÊT
 - 4.3. PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL
- 5. PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
 - 6.1. JOURNALIER TEMPORAIRE
 - 6.2. OPÉRATEUR TEMPORAIRE
 - 6.3. ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 7. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**
- 8. INSPECTEUR**
- 9. VOIRIE**
 - 9.1. SOUSSION RECHARGEMENT RANG 4^E ET 5^E PPA-CE
 - 9.2. SOUSSION RECHARGEMENT VILLEMONTÉL-DESBOUES
- 10. FORÊT**
 - 10.1. OFFRE DE SERVICE POUR DÉGAGEMENT DES TERRAINS À VENDRE
 - 10.2. CONTRAT DE SERVICE DE REBOISEMENT
- 11. CORRESPONDANCE – AVEC PRISE DE DÉCISION**
 - 11.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DOMAINE DU LAC BERRY
- 12. CORRESPONDANCE – SANS PRISE DE DÉCISION**
 - 12.1. REMERCIEMENT CAMPAGNE DE FINANCEMENT OLO
 - 12.2. PERMIS D'INTERVENTION BRIS DE CHEMIN ROUTE 399
- 13. ADOPTION**
 - 13.1. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #194 CONCERNANT LES ANIMAUX
- 14. VARIA**
- 15. PÉRIODE DES QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

118-08-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2022

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal;
ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;
Il est proposé par : René Roy
Secondé par : Jacques Dussault
Et résolu à l’unanimité;
QUE le procès-verbal du 5 juillet 2022 soit accepté tel que rédigé.

119-08-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu’il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants;
Salaires payés avec les chèques #116 à 141 pour un total de 11 056.98 \$;
Comptes payés avec les chèques #161 à 183 pour un total de 70 805.60 \$;
Comptes à payer avec les chèques #184 à 191 pour un total de 29 101.85 \$;
Il est proposé par : Laurent Marcotte
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l’unanimité;
QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

120-08-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU SECTEUR FORÊT

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu’il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants;
Comptes payés avec le chèque #18 pour un total de 19 388.92 \$;
Aucun compte à payer à ce jour;
Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : René Roy
Et résolu à l’unanimité;
QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

121-08-2022

PRÉSENTATION DES COMPTES DU COMPTOIR POSTAL

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière certifie qu’il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants;
Comptes payés avec les chèques #467 et 468 pour un total de 455.59 \$;
Aucun compte à payer à ce jour;
Il est proposé par : Martine Roy
Secondé par : Sylvie Charette
Et résolu à l’unanimité;
QUE tous ces comptes soient acceptés et payés.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune

122-08-2022

JOURNALIER TEMPORAIRE

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal est absent pour une durée indéterminée;

Il est proposé par : Sylvie Charette

Secondé par : René Roy

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry entérine la décision d'engager Jordan Hébert sur appel pour procéder à divers travaux au besoin;

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2022.

123-08-2022

OPÉRATEUR DE NIVELEUSE TEMPORAIRE

ATTENDU QUE l'opérateur de niveleuse est absent pour une durée indéterminée;

Il est proposé par : Martine Roy

Secondé par : Jacques Dussault

Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry entérine la décision d'engager Rhéo Héon pour opérer la niveleuse;

QUE pour le respect de la confidentialité des salaires, les membres du conseil autorisent monsieur le maire, Jules Grondin et madame Marie-Ève Strzelec, directrice générale et greffière-trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement pour 2022.

124-08-2022

ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'INSPECTEUR MUNICIPAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOMINIQUE DU ROSAIRE

ATTENDU QUE l'inspecteur est absent pour une durée indéterminée;

Il est proposé par : Laurent Marcotte

Secondé par : Sylvie Charette

Et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER l'offre de la municipalité de St-Dominique du Rosaire pour le partage d'un service d'inspecteur municipal de façon ponctuelle;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, Marie-Ève Strzelec à définir les besoins pour le service de l'inspecteur;

QUE le conseil de la Municipalité de Berry nomme madame Stéphanie Gourde au titre d'inspecteur municipal intérimaire responsable de l'émission des permis et des certificats, inspecteur en environnement responsable de l'application du Q2-R22 et tous les règlements en vigueur dont la responsabilité incombe à l'inspecteur.

19 h 35 2 citoyens arrivent

125-08-2022

RECHARGEMENT RANG 4^E ET 5^E

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une demande d'aide financière pour le rechargement de 2 km du rang 4^e et 5;

Il est proposé par : René Roy
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service de 9118-0042 Québec inc. pour le rechargement du rang 4^e et 5^e, incluant le transport et l'épandage pour un total de 20 832.00 \$ excluant les taxes.

19 h 37 1 citoyen arrive

126-08-2022

RECHARGEMENT ROUTE VILLEMONTTEL-DESBOUES

Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : Sylvie Charette
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service de 9118-0042 Québec inc. pour le rechargement de 2 km de la route Villemonttel-Desboues, incluant le transport et l'épandage pour un total de 20 832.00 \$ excluant les taxes.

127-08-2022

OFFRE DE SERVICE POUR DÉGAGER L'EMPRISE DU TERRAIN EN DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité possède un terrain arpenté pour un futur ensemble résidentiel;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faciliter l'accès au futur développement;

Il est proposé par : Jacques Dussault
Secondé par : Sylvie Charette
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry accepte l'offre de service de Sylviculture Laverendry pour rubaner et déchiqeter l'emprise du futur chemin municipal au coût 5 470.00 \$ avant taxe.

128-08-2022

CONTRAT DE REBOISEMENT 2022

Il est proposé par : Sylvie Charette
Secondé par : Sylvie Gauthier
Et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil autorise la directrice générale, Marie-Ève Strzelec a signé le contrat de reboisement pour la saison 2022.

129-08-2022

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DOMAINE DU LAC BERRY

ATTENDU QUE le Domaine du lac Berry est une entreprise privée;

Il est proposé par : Laurent Marcotte
Secondé par : Martine Roy
Et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Berry ne souhaite pas remettre de don au Domaine du lac Berry.

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT #194 CONCERNANT LES ANIMAUX

Avis de motion donné par Jacques Dussault, que le conseil adoptera le règlement #194 concernant les animaux qui sera adopté à une séance ultérieure et en fait la présentation.

REMERCIEMENT FONDATION OLO

EXPÉDITEUR : Kaven Bernier

DATE : 4 juillet 2022

OBJET : Remerciement pour le don annuel.

PERMIS D’INTERVENTION BRIS DE LA ROUTE 399

EXPÉDITEUR : MTQ

DATE : 20 juillet 2022

OBJET : Le ministère des Transports du Québec nous informe qu’un permis d’intervention a été délivré afin que des dommages causés à la route 399 soient réparés.

VARIA

Aucun

PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune _____

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES

Présent : 6

130-08-2022

SUR PROPOSITION de la conseillère Sylvie Gauthier et résolu à l’unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 46.

Adopté à l’unanimité;

Jules Grondin, maire

Marie-Ève Strzelec, directrice générale,
greffière trésorière

Je, Jules Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.